

NATURE OCÉANE
40530 - LANDES

Email : mairie@ville-labenne.fr

Tél. 05 59 45 46 60

Fax 05 59 45 80 00

Site web : www.ville-labenne.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

LABENNE, le

SEANCE DU LUNDI 29 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le 29 septembre à 19h00, les membres du conseil municipal, dûment convoqués se sont réunis en mairie de Labenne sous la présidence de Jean-Luc DELPUECH, Maire.

Étaient présents : tous les membres à l'exception de MM. AVELLANO Max, BELLOCQ Aurélien et Mme BRUNET Chantal qui avaient donné respectivement pouvoir à Mme BREVET Véronique, MM. Jean-Luc DELPUECH et PAYEN Jean-Claude.

Madame Marie-Josée LAPENU est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire interroge ensuite les conseillers vis-à-vis du compte rendu du précédent conseil : M. VANIER rappelle qu'un courrier avait été envoyé pour formuler des remarques. Monsieur le Maire répond qu'il sera annexé au compte rendu.

Monsieur le Maire fait observer une minute de silence en hommage à Hervé Gourdel victime d'une barbarie commanditée par des terroristes.

2014-09-29-01/67 TARIFS COMMUNAUX 2015

M. Maïs, adjoint aux finances, communique la liste des tarifs des services et prestations municipaux. Ils sont dans l'ensemble reconduits à l'identique à l'exception des quelques ajustements (loyers, occupation du domaine public, droits de place, etc...). Les tarifs liés à l'enfance (crèche, centre de loisirs, périscolaires) sont inchangés.

Unanimité.

2014-09-29-02/68 TARIFS 2015 DU CAMPING MUNICIPAL

Mme Benoit-Delbast, adjointe en charge du camping les Pins Bleus, communique les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2015 : ils sont dans l'ensemble revalorisés à hauteur de 2 % à l'exception de certains hébergements à des périodes particulières qui doivent rester des produits d'appels et qui ne sont augmentés que de 1% ou reconduits à l'identique.

Unanimité.

2014-09-29-03/69 MUTUALISATION DES SERVICES. MISE A DISPOSITION D'AGENTS COMMUNAUX A LA REGIE DES EAUX

M. le Maire expose que dans le cadre de la mutualisation des services et missions, des agents communaux sont amenés à intervenir dans le cadre des activités de la Régie des Eaux. La commune avançant frais et salaires, il convient d'adopter une convention répartissant les engagements financiers des deux structures.

Unanimité.

2014-09-29-04/70 MUTUALISATION DES SERVICES. MISE A DISPOSITION D'AGENTS COMMUNAUX AU CAMPING MUNICIPAL

Trois agents communaux, dont le salaire est à la charge du budget général de la commune, sont mis à disposition du Camping Municipal les Pins Bleus.

Le conseil approuve à l'**unanimité** la convention répartissant les charges et engagements financiers.

2014-09-29-05/71 MUTUALISATION DES SERVICES. MISE A DISPOSITION D'AGENTS COMMUNAUX AU CCAS

Dans le cadre des activités sociales de la commune et du portage des repas aux personnes âgées, deux agents de la commune sont mis à disposition du CCAS.

Mme Bodart trouve que le chiffrage présenté pour le portage des repas est élevé. M. le Maire explique qu'il s'agit des salaires et des charges liées au portage.

Le conseil municipal approuve à l'**unanimité** la convention répartissant les engagements financiers des deux structures.

2014-09-29-06/72 MISE EN PLACE D'UN PRET RELAIS AU BUDGET DU LOTISSEMENT LES MAGNOLIAS

La commune a entrepris les travaux de viabilisation d'un terrain rue des Tilleuls permettant d'aménager six terrains destinés à des familles souhaitant construire sur Labenne.

Afin de ne pas grever la trésorerie du budget principal, les conseillers municipaux approuvent la mise en place d'un prêt relais, le temps que les 6 terrains puissent être vendus.

POUR : 22

ABSTENTIONS : 5 (Payen Jean-Claude, Vanier Jean-Marie, Brunet Chantal, Decoux Nathalie, Bodart Maïder)

2014-09-29-07/73 CESSION DE SIX LOTS LOTISSEMENT MAGNOLIAS

Dans le cadre de la viabilisation et de la vente de 6 lots, dans un terrain situé rue des tilleuls, le conseil arrête les prix de vente des terrains.

Les prix de cession vont de 85 085€ à 99 873 € pour des terrains viabilisés d'une superficie de respectivement 595 m² à 729 m².

M. Vanier demande qui attribue les lots. M. le Maire lui explique qu'il retient les candidatures qui se présentent et qu'il s'agit d'un pouvoir propre du Maire.

POUR : 22

ABSTENTIONS : 5 (Payen Jean-Claude, Vanier Jean-Marie, Brunet Chantal, Decoux Nathalie, Bodart Maïder)

2014-09-29-08/74 CESSION DE BIENS IMMOBILIERS, RUE DES TILLEULS

La commune avait acquis pour 250 000 € un terrain sis rue des Tilleuls à l'abandon. Cette acquisition a permis de réaliser les travaux d'aménagement de la rue menant au cimetière.

Le bien sera revendu par le truchement d'une division en 3 lots, 534, 586 et 662 m² pour, respectivement, un prix de 95 000 €, 83 000 € et 110 000 €.

Un délaissé sera cédé aux riverains (33 m² à 5 000 €).

Unanimité.

2014-09-29-09/75 LOT 14 LOTISSEMENT LES JARDINS DU BOURG : MODIFICATION DU PRIX DE VENTE.

La commune dans une opération de lotir possède un terrain de 990 m² pour lequel un sondage de sol a prescrit des contraintes supplémentaires dans la réalisation des fondations, ce qui a rendu difficile la commercialisation de ce lot.

Le conseil approuve le principe de ramener le prix de cession de 134 000 à 122 000 €.

Unanimité.

2014-09-29-10/76 PLAN LOCAL D'URBANISME : REQUALIFICATION D'UN PERIMETRE (LABENNE OCEAN) DU PLU PERMETTANT L'INTRODUCTION D'UN SURSIS A STATUER EN L'ATTENTE DE L'APPROBATION DU PLU REVISE.

Dans le cadre de la révision du P.L.U, le conseil approuve le principe d'arrêter un zonage (correspondant au secteur de Labenne Océan) à l'intérieur duquel il sera opposé un sursis à statuer aux nouvelles demandes d'urbanisme dans l'attente de l'approbation du nouveau P.L.U.

M. le Maire précise que la loi ALUR, qui a supprimé la superficie minimale des terrains et le COS, si elle ne fait pas l'objet d'adaptation particulière en tenant compte des spécificités des sites, entraînerait un bouleversement du bâti traditionnel, secteur urbanisé dans un environnement forestier et de qualité architecturale.

POUR : 22

ABSTENTIONS : 5 (Payen Jean-Claude, Vanier Jean-Marie, Brunet Chantal, Decoux Nathalie, Bodart Maïder)

2014-09-29-11/77 ACQUISITION D'UNE PARCELLE AUX CONSORTS DASSE / GATTO

M. le Maire expose l'opportunité de détenir dans le secteur arrière de l'I.H.M, une réserve foncière de 4 hectares (4 ha 03 a 10 ca).

Le coût de la cession est de 600 000 €.

Mme Bodart demande si le Maire pense y créer une maison de retraite. M. le Maire répond qu'il est difficile d'envisager une maison de retraite, faute de financement public, mais la proximité de l'I.H.M permet d'espérer agrandir un pôle Alzheimer. Il s'agit d'un terrain urbanisable qui sera utile dans l'avenir.

POUR : 22

CONTRE : 5 (Payen Jean-Claude, Vanier Jean-Marie, Brunet Chantal, Decoux Nathalie, Bodart Maïder)

2014-09-29-12/78 RETRAIT DE LA COMMUNE DE MUGRON DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DES BAIGNADES LANDAISES.

La commune de Mugron a souhaité se retirer du syndicat mixte de gestion des baignades landaises. Le conseil approuve le changement des statuts de ce syndicat.

Unanimité.

2014-09-29-13/79 CONVENTION COMMUNE / CENTRE DE GESTION DES LANDES POUR L'ACCOMPAGNEMENT A L'ANIMATION DU CHSCT ET DU CTP.

Le conseil approuve à l'unanimité la convention prévoyant une assistance (gracieuse) du centre de gestion pour les formalités administratives des deux structures Comité Technique Paritaire et Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

Mme Bodart demande si c'est vraiment gratuit. M. le Maire confirme. Mme Boucley rappelle que le CDG est un service public et que l'assistance aux communes relève de ses missions de base.

Unanimité.

2014-09-29-14/80 REGLEMENT INTERIEUR AU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire présente le document du règlement intérieur au conseil qui est censé organiser le bon fonctionnement de l'organe délibérant de la commune.

M. Vanier expose plusieurs observations :

Article 3 :

« Questions » mot remplacé par « délibérations ».

Article 8 :

« Prise de parole des conseillers sur autorisation du Maire »: M. Vanier souhaite savoir s'il aura la parole à chaque fois qu'il le demande. M. le Maire répond qu'il lui donnera la parole tant qu'il n'y aura pas de trouble à l'ordre public.

« DGS » à remplacer par « DGS ou son remplaçant ».

Article 17 : M. Payen demande que l'opposition ait un droit d'expression au sein du site internet. M. le Maire fait savoir que sa demande sera étudiée.

Article 18 : M. Payen demande que le local soit attribué à titre permanent. M. le Maire répond qu'il appliquera strictement la loi qui prévoit une mise à disposition d'un local dans les communes de moins de 10 000 hab. pour une durée minimale de 4 heures hebdomadaires.

POUR : 22

CONTRE : 5 (Payen Jean-Claude, Vanier Jean-Marie, Brunet Chantal, Decoux Nathalie, Bodart Maïder)

Monsieur le Maire communique les décisions prises par lui en vertu des délégations que lui a conférées le conseil municipal :

- Marché public à procédure adaptée : acquisition d'un véhicule type minibus 9 places – BASKOTO (Bayonne)
→ 25 018.50 € TTC
- Marché public à procédure adaptée : modification du tambour du Trinquet
Lot 1 (gros œuvre) – BTPS (Bayonne) : 27 846.32 € TTC
Lot 2 (charpente métallique) – SARRADE (Aire/Adour) : 8 942.40 € TTC
→ 36 788.72 € TTC
- Marché public à procédure adaptée : aménagement du lotissement « Les Magnolias » - Travaux de VRD – SOUBESTRE (Soorts Hossegor)
→ 134 007.60 € TTC
- Marché public à procédure adaptée : Extension du groupe scolaire – Avenants
→ Lot 10 (électricité) – CUNY (St Vt de Paul) : 1 048.36 € TTC
→ Lot 11 (chauffage, ventilation, plomberie) – LABEYRIE (St Paul les Dax): 484.86 € TTC
Montant initial : 281 253.98 € TTC
Nouveau montant : 282 787.20 € TTC

Questions diverses :

M. Vanier souhaite évoquer le Pôle d'Arts Plastiques. Il dénonce le fait qu'on ne parle pas de ce dossier dont les sommes sont pharamineuses. Il évoque un futur dépassement de crédit et un coût de 5 000 000€.

M. le Maire rappelle que l'enveloppe prévisionnelle est à ce jour respectée soit 2 700 000 € HT et qu'il est farfelu d'annoncer un dépassement de ce montant !

M. Vanier dénonce un projet qu'il estime caché, la population n'étant pas au courant.

M. le Maire rappelle qu'il y a eu plusieurs délibérations publiques et publiées et que le conseil municipal avait voté à l'unanimité, avec entre autre l'approbation de Chantal Brunet, colistière de M. Vanier.

M. Deblonde rappelle que la population s'est prononcée en mars 2014 en soutenant la liste qui a porté le projet.

M. Petitjean rappelle que le projet a été évoqué pendant la campagne électorale dans les réunions publiques.

M. Vanier regrette de ne pas avoir été invité aux réunions de la commission sécurité cet été.

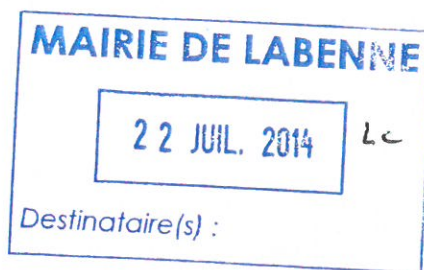
Séance levée à 20h05.

Le Maire,

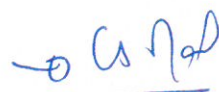
Jean-Luc DELPUECH



Maïder Bodart
Chantal Brunet
Nathalie Decoux
Jean-Claude Payen
Jean-Marie Vanier



Conseillers municipaux

 A annexer au Compte-rendu

Monsieur Jean-Luc Delpuech
Maire
40530 Labenne

Labenne le 14 juillet 2014

Monsieur le Maire,



Nous vous informons que nous ne sommes pas d'accord sur le compte rendu du conseil municipal du mardi 8 juillet 2014 que vous avez publié.

Nous vous demandons de supprimer purement et simplement la totalité du paragraphe « affaires diverses ». En effet, vous ne pouvez aborder les affaires diverses qui vous arrangent et nous refuser la parole sur ces mêmes affaires diverses, sous prétexte qu'elles n'ont pas été prévues à l'ordre du jour.

Quoi qu'il en soit, Mme Chessoux n'a jamais prononcé le mot « diffamatoire ». Ce mot de toutes façons n'avait pas lieu d'être car nous vous rappelons que la diffamation est « une atteinte à l'honneur et à la considération de quelqu'un ». Nous ne voyons pas en quoi le fait de conseiller à Mme Brevet une commission couture et tricot peut lui porter atteinte. Mme Chessoux a employé le mot sexiste qui lui même n'est pas approprié car le fait que vous pensiez que la couture et le tricot puissent être réservés à des femmes est déjà du sexisme, les plus grands couturiers ne sont-ils pas des hommes?
Si vous cautionnez le mot « diffamatoire », c'est vous même qui vous livrez à de la diffamation envers Monsieur Jean-Marie Vanier, ce que nous ne pouvons tolérer.

Dans l'attente de la publication du compte-rendu modifié, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos meilleures salutations

M. Bodart

C. Brunet

N. Decoux

J.C. Payen

J.M. Vanier

